

**In memoriam : Pierre Buyoya accompagné
en sa dernière demeure**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 30 DÉCEMBRE 2020

760

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Me Mountaga Tall
et Moussa Mara**

Une leçon de démocratie



Grande Interview Malikilé/Me Mountaga Tall :
« Le CNID a les moyens de ses ambitions »



Tueries de Juillet 2020 : Les FADS épinglées
par la MINUSMA

COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au lundi 28 décembre 2020



Bilan global de la situation du Covid 19



RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand
la distance de sécurité
ne peut être respecter



Se laver les mains
régulièrement



Tousser ou éternuer
dans le coude



Respecter la distance
de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique
pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer
les mains



Eviter de se toucher le visage :
la bouche, les yeux ou le nez

Une	Me Mountaga Tall et Moussa Mara : Une leçon de démocratie	P.5
Brèves	Mali : Un terroriste se fait exploser par une mine à Niafunké GAO : Fin de course pour ces grands bandits Mali : Trois soldats français tués en opération dans le centre du pays Togo/Mali : Le colonel Assimi Goïta à Lomé pour rencontrer Faure Gnassingbé. Me Demba Traoré à Soumaïla CISSE : Mon cher Président, l'honorable Soumaïla Cissé Koro : Un forcené mental décapite une fille de 7 ans	P.10 P.10 P.10 P.11 P.11 P.12
Actualité	Emploi des jeunes au Mali : Explorer la piste de la reconversion Comité de pilotage du projet PAAR : Une mise en œuvre rapide Tueries de Juillet 2020 : Les FADS épinglées par la MINUSMA Nouvelle crise scolaire : Les enseignants affutent leurs armes ! In memoriam : Pierre Buyoya accompagné en sa dernière demeure	P.14 P.15 P.16 P.18 P.19
Politique	L'état d'urgence n'est pas prorogé : La cour suprême interpellée Chef d'escadron Sibiri Philippe Berthé : « Notre rôle est de contribuer à l'exhaustivité du fichier électoral » Situation sociopolitique au Mali : La plateforme « les forces nouvelles » propose des solutions pour une sortie de crise Grande Interview Malikilé/Me Mountaga Tall : « Le CNID a les moyens de ses ambitions »	P.21 P.22 P.25 P.26
Culture & société	Lettre de démission de Alioune Ifra N'DIAYE de la présidence de la fédération des artistes du Mali (FEDAMA)	P.29
International	Côte d'Ivoire : Le Conseil national des droits de l'homme obtient le statut à au niveau mondial La Guinée : Pays des présidents « à vie », au pouvoir comme dans l'Opposition	P.30 P.31
Sport	Djoliba : Kouadio Georges s'en va, Saturnin Ibela Ignambi arrive	P.33

P.10



P.18



P.21



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

Hommage au Président **SOUMAÏLA CISSÉ**



REPOSE EN PAIX SOUMI



Me Mountaga Tall et Moussa Mara : Une leçon de démocratie

En Afrique et au Mali, les partis politiques sont très souvent la « propriété » de leurs fondateurs. Il s'agit de fondateurs inamovibles qui ne permettent pas l'émergence d'autres membres des partis, encore moins celle de la jeunesse. Or ce mois de décembre, en cette année 2020 finissante, a été riche de deux événements politiques inhabituels et majeurs qui méritent qu'on s'y arrête. Il s'agit du départ de Moussa Mara de la tête du parti Yèlèma et de celui annoncé de Me Mountaga du CNID-Faso Yiriwa Ton. Ces deux personnalités majeures de la politique malienne décident de céder leur fauteuil tout en restant au service de leur parti respectif. C'est, à notre connaissance, la première fois que se produit un tel événement au Mali. Des Chefs de partis qui ont encore tout à donner à leur formation décident de céder leur place pour la dynamiser davantage. C'est Moussa Mara qui a donné l'exemple le

premier. En effet, lors du 3ème Congrès du parti Yèlèma (le Changement) tenu à Bamako, Moussa Mara a créé la surprise en cédant son fauteuil de jeune Président à Youssouf Diawara totalement inconnu de la scène politique malienne. En effet, Moussa Mara n'était seulement à la tête de son parti que depuis 2010 soit dix années, date de la création de celui-ci. Si l'on sait que le Président sortant n'est âgé que de seulement 45 ans on mesure toute la portée de l'acte posé. Certes on imagine mal le parti Yèlèma présenter une personne autre que Moussa Mara à la prochaine élection présidentielle de 2022 mais cela n'enlève rien au fait que l'ancien Premier ministre d'Ibrahim Boubacar Kéita, IBK, vient de poser un acte de grande portée politique. Car jamais dans l'histoire politique on n'a vu un président de parti quitter de son plein gré la présidence d'un parti dont il est le fondateur et à un âge où d'autres ont mille projets sans celui de céder

sa place. Même Soumaila Cissé qui vient de nous quitter à 71 ans n'y avait pas pensé après trois candidatures à la Présidence du Mali soldées par trois échecs et 17 années à la tête de l'Union pour la République et la Démocratie (URD).

Certains pensent que Moussa Mara est un fin calculateur qui a sans doute des idées derrière la tête. Mais c'est le rôle d'un politicien que d'être un calculateur. Entre autres, Moussa Mara a essuyé des critiques au sein de son parti selon lesquelles l'ancien Premier ministre ne laisserait de place à personne et aurait tendance à imposer ses points de vue aux autres. Cela lui a valu le départ de certains cadres du parti qui ont décidé d'aller respirer ailleurs. A court terme, Yèlèma risquait d'être déstabilisé si d'autres avaient eu la même idée de partir pour d'autres horizons. En cédant son fauteuil de Président fondateur du parti, Moussa Mara fait taire toutes sortes de critiques et donne l'occasion aux frondeurs de s'approprier le parti. « J'ai certes créé le parti Yèlèma mais il est à vous », semble dire celui qui est aujourd'hui ancien Président du parti. Si Moussa Mara devait être le prochain candidat à l'élection présidentielle de 2022 ce serait parce que le parti l'aura décidé et non pas qu'il l'est de facto en tant que Président fondateur et chef du parti. Le thème du 3ème Congrès de Yèlèma, « l'Alternance au sein des partis poli-



tiques », témoigne de la volonté de Moussa Mara de passer la main.

Plus surprenant encore est le départ annoncé de Me Mountaga Tall de la tête du CNID-Faso Yiriwa Ton. Personnalité incontestable du Mouvement démocratique depuis 1991, Me Mountaga Tall est président du CNID-FYT depuis 28 ans. Lui aussi a vu certains des cadres du parti quitter le navire et fonder d'autres partis, particulièrement le Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA) de Tiébilé Dramé avec Me Hamidou Diabaté et Yoro Diakité. Plusieurs fois député élu à Ségou et ministre de la République, Me Mountaga Tall a été de tous les combats pour l'instauration d'une véritable démocratie au Mali. On l'a vu récemment avec le M5-RFP demander et obtenir le départ d'IBK et de son régime. C'est l'un des plus anciens chefs de parti qui veut céder son fauteuil de président. On peut difficilement imaginer Me Tall en dehors de la sphère politique du Mali, et il l'a dit à l'occasion du 7ème Congrès du parti tenu le week-end dernier à Bamako. Il est très peu probable que le CNID-FYT aussi présente un autre candidat à la prochaine présidentielle de 2022. Depuis 28 ans qu'il se bat pour un Mali meilleur, qu'il est une personnalité les plus connues dans le Mali profond, le CNID considérera certainement que son heure est arrivée maintenant que la transition met balle à terre et rabat toutes les cartes ? Sur-

tout que l'intéressé lui-même a affirmé que l'on peut servir le parti sans en être le président.

Avec la mort de Soumaïla Cissé, Me Mountaga Tall reste la dernière personnalité politique malienne issue du Mouvement démocratique et chef de parti issu du même courant. A ce titre il demeure un sérieux candidat à la future élection présidentielle, l'un des rares à exprimer son opinion et à la défendre en toute circonstance, sans langue de bois et avec beaucoup d'élégance. On se souvient de ses

prises de parole quand il était député à l'Assemblée nationale du Mali. C'étaient des moments de grandes leçons de politique et de droit dont aura encore besoin notre hémicycle. Me Tall avait-il pensé à sa succession à la tête du CNID-FYT ? Le temps nous le dira car il ne sera pas facile pour le CNID-FYT de faire oublier Me Tall tant l'homme s'est totalement dévoué à sa formation politique qu'il a toujours maintenue dans le Top 5 des partis politiques au Mali.

En tout cas, Moussa Mara et Me Mountaga Tall viennent d'administrer une véritable leçon de démocratie en se décidant à quitter la tête de leur parti respectif. Ces deux départs sont l'occasion d'insuffler une dynamique nouvelle sans trahir les fondamentaux des deux partis. Il faut espérer que les anciens Présidents laisseront les nouveaux travailler en toute liberté dans le respect des textes des partis tout en recourant, au besoin, à la grande expérience politique et humaine des partants. En somme il s'agira de faire du nouveau sans trahir l'ancien. La plupart des partis politiques maliens n'ont pas de plan B. C'est le cas aujourd'hui de l'URD qui est totalement orpheline de Soumaïla Cissé que personne au sein du parti n'est en mesure de remplacer. Car depuis 2003, date de la création du parti, c'était Soumaïla Cissé pour tous, tous pour Soumaïla Cissé. Me Mountaga Tall et Moussa Mara viennent de se donner un plan B en espérant que les nouveaux dirigeants ne trahiront pas les idéaux de leur parti.

■ Diala Thiény Konaté



RFI Afrique

Au Bénin, conformément à la Constitution, le chef de l'État, Patrice Talon, a délivré ce mardi 29 décembre devant les députés à Porto Novo, son discours sur l'état de la nation. C'est le dernier de son mandat qui s'achève en avril 2021.



L'Égypte joue-t-elle une nouvelle partition en Libye ? En tout cas, Le Caire - soutien du maréchal Haftar, ces dernières années - rééquilibre, depuis plusieurs mois, ses positions et échange de plus en plus avec le GNA, le gouvernement de Tripoli. Une délégation égyptienne s'y est d'ailleurs rendue, dimanche 27 décembre, pour des tractations, une première depuis 2014 qui illustre la priorité donnée par l'Égypte à la diplomatie.



Mossa Ag Attaher

#Guinée #Conakry • : #Audience à la #Primature : « Le Mali et la Guinée sont les deux poumons d'un même corps »

En compagnie des présidents des comités ACNOA de la zone 2, j'ai été reçu en audience par le Premier ministre de la République de Guinée.

Une visite de courtoisie et d'échanges autour des activités de nos comités nationaux olympiques et faire un point des travaux du séminaire international sur l'autonomisation de la femme par le sport, organisé à Conakry ces 28 et 29 décembre 2020.

J'ai eu le privilège d'avoir un échange singulier avec SEM Ibrahima Kassory Fofana, Premier ministre, au cours duquel nous avons évoqué les liens séculaires qui lient nos deux pays.

Le Premier ministre a témoigné la gratitude de son pays et celle des



8 pays membres au Mali pour avoir octroyé un siège à l'ACNOA et l'avoir doté d'un budget de fonctionnement pour faire face aux objectifs assignés et attendus pour le développement du sport africain. Nous avons également abordé des questions de coopération sectorielle dans les domaines du sport et du développement de la Jeunesse.

Au nom de l'ensemble de l'organisation et des autorités de la transition malienne, j'ai tenu à témoigner notre gratitude pour l'accueil et la disponibilité dont nous avons bénéficié depuis notre arrivée.

J'ai été ravi de constater que la question du genre féminin est une priorité et une exigence première pour le Gouvernement de Guinée, par la voix de son Premier ministre.

Je remercie le Premier ministre et l'ensemble des autorités guinéennes pour l'accueil, l'hospitalité et la considération dont ma délégation et moi-même avons bénéficié au cours de ce séjour dans ce pays frère et ami.

Mossa Ag Attaher, ministre de la Jeunesse et des Sports.



Ibou SY

#Nous venons d'apprendre qu'un douanier vient d'être élu à un poste international comme Directeur du Bureau de Renforcement des Capacités de la Région Afrique de l'Ouest et du Centre. Il s'appellera Abdel Kader Sangho. Félicitations.



Le 13^{ème} arrondissement a arrêté Habib THIAM ce matin. Une plainte aurait été déposée contre lui pour insultes dans une de ses vidéos.

Ce mardi 29 Décembre 2020 la salle de conférence du gouvernorat de Segou a abrité l'atelier de concertation régionale sur le projet de document de la stratégie nationale de la réconciliation et de la cohésion sociale.

L'objectif de cette rencontre est de recueillir les propositions d'activités visant le renforcement de la paix et de la cohésion sociale au Mali.

Il s'agira pour le Ministère de la Réconciliation nationale de donner la parole aux vrais acteurs afin de colliger leur préoccupations pour en faire un document national.

Un document qui reflétera les réalités des localités concernées. Rappelons que l'étape de la région de Segou et Koulikoro, qui se tient simultanément, marque la 4^e phase de ces concertations après les régions de Kayes, Mopti, Sikasso.



MALI KANU

Tombouctou : Le nouveau gouverneur en visite chez les FAMa

Dans le cadre de sa prise de fonction, le gouverneur de la région de Tombouctou, le commissaire divisionnaire, Bakoum Kanté a rendu le 28 décembre 2020 une visite de courtoisie aux forces de défense et de sécurité de sa circonscription. C'est l'armée de terre qui a accueilli en premier le chef de l'exécutif au camp fort Cheick sidi Bekaye, la garde nationale, la gendarmerie nationale et la police nationale ont également reçu la visite de courtoisie du gouverneur. Les différents commandements se sont entretenus avec lui sur la situation sécuritaire de la ville et de la région, les conditions de travail des éléments et les défis à relever. Le commissaire divisionnaire a donné l'assurance que son staff et lui feront tout pour répondre aux attentes des forces de défense et de sécurité et de la population. Il a tout de suite donné des instructions à ses services techniques pour la réalisation des forages au niveau des camps et postes de sécurité.



Ouverture Média - OM

OM INFO : URGENT
SIDIKI DIABATÉ LIBÉRÉ.

Incarcéré depuis le 25 septembre à la maison centrale d'arrêt de Bamako pour des accusations de séquestration et de coups et blessures aggravés, la star de la Kora est placé en liberté provisoire ce lundi.

Source Judiciaire
#OM #TD



OM TV : EMISSION OM-LIVE : SIDIKI DIABATE LIBERE SOUS CAUTION DE 15 000 000 FCFA

#OM #TD

Radio Guintan

SOKOLO: des forains attaqués.

Hier 28/12/20 aux environs de 18 h les forains en provenance de Sokolo ont été attaqués au niveau du pont village de S-K 18, ledit pont est appelé S-K 12 pont, Les Groupes Armés Terroristes ont contrôlé les cartes d'identité des gens et ont fait un tri entre les habitants de Dogofri et les autres forains.,ils ont pris 3 véhicules avec leurs occupants qui ont été relâchés ce mardi matin.





Moctar Coulibaly

L'enterrement de feu major ancien président du Burundi ex haut représentant de misahel au Mali que son âme repose en paix l'artisan de la paix repose désormais au cimetière chrétien de bko coura



RFI

En Allemagne, 2021 marquera une rupture. Pour la première fois depuis seize ans, le visage d'Angela Merkel ne figurera pas sur les affiches des élections prévues en septembre 2021, la chance- lière n'étant pas candidate à sa réélection. Avec son départ s'annonce la fin d'un certain style et d'une pratique du pouvoir.



Ammy Baba Cisse



Ras Bath ne peut pas être condamné pour outrage à qui que ce soit dans cette affaire. Qu'ils disent autre chose

Vraiment l'EDM nous cause trop de dommage à Baguineda. Des coupures qui nous ont endommagé trop d'appareils à la Radio.

"Les accords entre maliens, et le Mali et la communauté internationale fixent cette transition à 18 mois, il faut se mettre au travail." Tieman H. Coulibaly

"Il faut s'inscrire dans un dialogue sincère." Tieman H. Coulibaly

"Il faut s'attacher et s'agripper aux opportunités qui font avancer le débat." Tieman H. Coulibaly

"Le M5 est dans son droit d'attaquer tout texte qu'il estime être hors de la loi." Tieman H. Coulibaly

L'UDD et l'ARP n'ont pas de représentants au CNT. Nous avons envoyé des candidatures, mais elles n'ont pas été retenues." Tieman H. Coulibaly

"Même si les gens ne veulent pas en parler, il y a eu un coup d'État." Tieman H. Coulibaly

"Une transition est une transition. C'est une période d'exception." Tieman H. Coulibaly

"Personne ne peut toucher au droit de la presse. La presse est l'une des gardiennes de notre liberté" Tieman H. Coulibaly

"Je suis partisan que nous allions pour une quatrième République" Tieman H. Coulibaly

"La prochaine présidentielle se jouera dans les urnes." Tieman H. Coulibaly

Les Russes défendent ouvertement leurs intérêts qu'ils s'impliquent de la sécurisation des élections en Centrafrique.

Le Ministre Mohamed Salia Toure de faire bouger les lignes vers la paix.

« Si je suis vice-président du CNT, tout l'argent dilapidé sera audité. » Kaou Djim

Mali : Un terroriste se fait exploser par une mine à Niafunké



Dans le secteur de Niafunké (région de Tombouctou, au Nord), à 10 Km au Nord de Dofana, un individu s'est fait exploser par un engin explosif improvisé (EEI) suite à une mauvaise manipulation. « Le terroriste voulait enterrer ledit engin contre le détachement Alfa-rouk des FAMA de Soumpi, après sa mission de jonction avec le détachement des FAMA de Léré » précise l'Armée dimanche dans un tweet. L'explosion a eu lieu avant le passage des militaires alors que le terroriste leur tendait le piège explosif. Pas de perte en vie humaine ni de dégâts matériels, se félicite l'Armée en patrouille dans la région.

S. SIDIBÉ
Source : Essor

Mali : Un terroriste se fait exploser par une mine à Niafunké



Trois soldats français de la force Barkhane ont été tués en opération au Mali ce lundi, alors que leur véhicule blindé a été atteint par un engin explosif dans la région de Hombori, a annoncé l'Élysée.

Trois soldats français du 1er régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse ont perdu la vie ce lundi 28 décembre. Leur véhicule blindé a été atteint ce matin par un « engin explosif improvisé » alors qu'ils participaient à une mission d'escorte entre Hombori et Gossi, dans le désert du Gourma, dans le centre-est près de la frontière burkinabè. Hombori est un lieu stratégique, car traversé par une grande route nationale 16, reliant Kona au centre et Gao à l'extrême est, où sévit un groupe armé terroriste nommé RVIM (Rassemblement pour la victoire de l'islam et des musulmans).

D'après le chef d'état-major des armées françaises, les forces de Bar-

GAO : Fin de course pour ces grands bandits



Deux présumés braqueurs hors pair opérant sur l'axe Gao-Gossi ont été mis hors d'état de nuire par les FAMA dans la ville de Gao. Les faits se sont déroulés le lundi, 28 décembre 2020, dans les environs de 15 H. Ils ont été signalés au chef de patrouille, le lieutenant Mohamed L Cissé, par la population quand l'un d'eux exhibait ses butins de guerre dans la cité des Askia. Du coup le lieutenant Cissé et ses hommes ont mûri un plan pour traquer ces hors-la-loi. 3 PM, 1 PA, des chargeurs garnis de 7,62 mm/s, des grenades ont été saisis lors de cette opération. Les coupables ont été remis à la brigade territoriale de la gendarmerie de Gao pour des enquêtes. Selon des témoignages, Issouf Boubacar Maïga, Mohamed Abdoulaye et leurs complices seraient les auteurs de plusieurs attaques et braquages sur le tronçon Gao-Gossi.

khane se sont immédiatement déployées au sol, tout comme dans les airs pour sécuriser la zone. Les engins explosifs improvisés, principales menaces pour les soldats. Selon le Ministère des armées, les soldats intervenaient dans une zone où des groupes terroristes attaquent les populations civiles et menacent la stabilité régionale. Dans son communiqué, la présidence de la République rappelle toute la détermination de la France à poursuivre la lutte contre le terrorisme.

Les armées française et malienne s'étaient récemment installées dans la zone pour une mission de coopération d'un mois, afin d'augmenter leur interoperabilité, c'est-à-dire la capacité à agir et protéger ensemble les populations civiles. Un cadre de Barkhane avait expliqué à RFI que la principale menace pour les militaires étaient les EEI (engins explosifs improvisés, IED en anglais), soit exactement ce qui a coûté la vie à ces trois soldats. Le président Emmanuel Macron fait part dans un communiqué de sa « très grande émotion » après avoir appris la mort du brigadier-chef Tanerii Mauri, du chasseur de 1ère classe Quentin Pauchet et du chasseur de 1ère classe Dorian Issakhanian.

Source : RFI

Me Demba Traoré à Soumaïla CISSE : Mon cher Président, l'honorable Soumaila Cissé



Tu t'es éclipsé discrètement ce jour de Noël de l'an 2020, sans déranger personne mais en surprenant tout le monde ! Henri Salvador nous rappelait dans " la joie de vivre " je cite : " La mort n'est qu'un instant de la vie, pareil à tous les autres, et son seul mérite est d'être le dernier." Fin de citation.

Lazare wogue renchérit : " L'heure de la mort, Dieu seul la connaît ; la reculer est impossible..."

Hé oui ! Rien ne peut contre la volonté de Dieu !

Tu as beaucoup travaillé, bien œuvré, pour ton pays, au dedans et au dehors, pour ta vocation, pour ton parti L'URD, pour ta famille, pour tes nombreux amis et sympathisants. Hé oui le Mali perd un Homme d'État pétri de sagesse, de compétence et d'une grande expérience. Homme de paix, de dialogue, de rassemblement, grand serviteur du Mali et de l'Afrique, démocrate convaincu, tu as été.

Tu as tout subi, oh que d'épreuves subies ! tu as tout accepté avec foi, honneur et dignité, tu as toujours pardonné.

Ceux d'entre nous qui eurent le privilège de t'approcher de près, peuvent porter témoignage de tout ce que tu unissais dans ta personne de culture, de sensibilité, de bienveillance et de modestie.

Travailleur infatigable, tu suivais avec sollicitude les efforts de tout le monde sans exception aucune, des jeunes et des femmes dont tu te rapprochais volontiers ; tu souriais avec bonhomie et indulgence aux impatients, car tu savais que le succès ne vient qu'en récompense d'un labeur opiniâtre.

« Soumi champion » tu vas nous manquer. La belle cantine créée par ta digne épouse Assitan Traoré Cissé où nous partagions avec tous ceux

Togo/Mali : Le colonel Assimi Goïta à Lomé pour rencontrer Faure Gnassingbé.



Le colonel Assimi Goïta vice-président de la transition au Mali a atterri hier lundi à Lomé pour une visite de travail avec le président de la république Faure Gnassingbé. Le colonel Assimi Goïta, l'un des hommes forts du putsch au Mali et actuel vice-président de la transition a été accueilli ce lundi à sa descente d'avion par Robert Dussey, le chef de la diplomatie togolaise avec lequel il a eu un bref échange. Selon certaines indiscrétions, l'officier supérieur de l'armée malienne est en tournée de remerciement dans les pays de la sous-région qui étaient en première ligne aux côtés du Mali au moment de la crise causée par le putsch militaire.

Le colonel Assimi Goïta sera prochainement reçu par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé qui était en déplacement au Burkina-Faso pour l'investiture de Marc Kaboré pour un deuxième mandat.

Source : lomeinfos

qui sont présents les trois repas du jour toute la semaine tout au long de l'année résonnera toujours du souvenir de ta voix, de ton humour, de tes rhétoriques et de ta passion pour la réussite de notre chantier.

Rassure toi Monsieur le Président, avec CONVICTION FOI ET ENGAGEMENT, Nous, ta famille, resterons soudés autour de ton idéal, de notre idéal commun : la force de l'espoir et du rassemblement !

A chacun(e) d'entre nous tu manqueras, tu demeureras pour nous tous, le modèle, le bon exemple, la référence, la lumière pour poursuivre le chemin de l'honneur et de la dignité. !

Mes sincères condoléances ;

À Mme Cissé Assitan Traoré, ta digne épouse, à tes adorables enfants d'une éducation irréprochable, à tes frères et sœurs inconsolables ;

Au Professeur Salikou Sanogo, celui-là qui a la lourde tâche de nous conduire, nous peuple URD, pour perpétuer ta mémoire ;

Au Peuple malien et à toute l'Afrique.

Soumaila, tu as vécu pour nous, nous ne t'oublierons jamais, jamais !

Dors en paix honorable Président !

Qu'Allah que tu as toujours honoré, t'accueille en son Saint Paradis !

Amin.

Koro : Un forcené mental décapite une fille de 7 ans

Une jeune fille âgée de 7 ans, répondant au nom de Lamata Goro a été décapitée lundi aux environs de 8h 30 près de la marre sacré de Koro « Bourougoun » par un fou qui a pris la fuite après son forfait, a appris l'AMAP de source locale.

En effet, en cette période de congés et de fin des récoltes, nombreux sont les jeunes filles et garçons qui partent en brousse tôt le matin à la recherche de foin ou du bois mort pour les besoins de la famille mais aussi pour revendre afin de se faire un peu d'argent.

L'innocente Lamata Goro comme d'habitude a accompagné sa belle-sœur Nafou Goro à environs 4 Kilomètres de la ville de Koro à la recherche de bois morts pour les besoins de la famille à bord d'une charrette. C'est sur le trajet qu'elles furent interpellées par un présumé fou muni d'arme blanche. Apeurées elles ont pris la fuite. La petite a été rattrapée par le fou qui l'a décapité. Sa belle-sœur qui a pu échapper est venue alerter les parents à la maison.

L'information a été aussitôt donnée aux forces de l'ordre qui ont dépêché sur les lieux une mission de secours. Malheureusement, le fou avait déjà commis l'irréparable et pris la tangente.

Les autorités administratives, politiques, judiciaires, sanitaires et les notables se sont rendus sur les lieux pour constater le drame. Le corps a été transporté au csréf de Koro et après les examens médicaux, sur



instruction du juge de paix à compétence étendue du cercle, le corps a été remis aux parents de la victime pour l'inhumation. Des communiqués sur les stations radios ont été diffusés pour alerter les populations. Des jeunes se sont lancés aux trousse du fou afin de le retrouver et le remettre aux autorités compétentes. Pour l'instant, il n'a pas été retrouvé et il a été demandé aux villages environnants d'être vigilants car le fou est armé et agressif. En moins d'un mois c'est la deuxième fois que des malades mentaux ôtent la vie à des innocents dans la ville de Koro. Le 8 décembre dernier seulement, un jeune malade mental a ôté la vie à son père. Il fut arrêté par le commissariat de police de Koro et remis aux autorités compétentes.

MN/KM
Source : (AMAP)

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money

OFFICE CENTRAL DE LUTTE
CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

===000===

SECRETARIAT GENERAL *df.*

===000===

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

===000===

Bamako, le 11 décembre 2020



COMMUNIQUE DE L'OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE (OCLEI)

Le Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) informe l'opinion nationale et internationale que le Conseil de l'OCLEI a décidé, le 10 décembre 2020, de transmettre au Procureur du Pôle économique et financier de Bamako deux dossiers de cas présumés d'enrichissement illicite concernant un ancien ministre et un ancien maire.

Le Président de l'OCLEI précise que d'autres dossiers sont en cours de traitement et feront l'objet de transmission à la justice.



Le Président,

Moumouni Guindo
Moumouni GUINDO
Chevalier de l'Ordre national

Emploi des jeunes au Mali : Explorer la piste de la reconversion

Dans notre pays, le chômage massif des jeunes devient un problème endémique. La piste de la reconversion pourrait être une solution.



Un « Mali nouveau ». C'est le leitmotiv du nouveau gouvernement de transition et l'aspiration de tout un peuple. L'un des plus grands défis à relever est le chômage massif des jeunes. Au Mali, 2/3 de la population ont moins de 25 ans et pour cette tranche d'âge, le taux de chômage est d'environ 22% selon une étude de l'Institut national de la statistique du Mali (INSTAT).

Ce problème, qui persiste depuis belle lurette dans notre pays, est dû en grande partie au déphasage entre la formation qu'offrent nos universités et le marché de l'emploi. Une reconversion vers des corps de métiers plus porteurs pourrait être une solution.

« SECTEURS PORTEURS »

Au Mali, il y a peu d'emplois, et c'est très paradoxal. Un exemple concret est l'Office du Niger, avec ses 100 000 hectares de terres irrigués qui n'étaient jusqu'en 2016 exploités qu'à seulement 24 %. Une véritable mine d'or pour la jeunesse. Ainsi, l'agriculture peut être un domaine pourvoyeur de centaines de mil-

liers d'emplois pour la jeunesse.

Le secteur de la technologie emploie également. Tout comme le génie civil, le Mali étant en chantier. Il faut également mentionner le secteur de la santé et de l'éducation. Notre pays est en manque de personnel dans ces deux domaines. Les autorités compétentes doivent donc organiser des formations et stages de reconversion massive à l'échelle nationale en partenariat avec le secteur privé.

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Le problème du chômage est aussi d'ordre communicationnel. Beaucoup de jeunes inactifs interrogés ne connaissent pas l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) par exemple et ignorent l'existence du Centre de perfectionnement et de reconversion (CPR) ouvert aussi bien aux travailleurs qu'aux demandeurs d'emploi. Il va falloir donc intensifier la communication pour qu'ils sachent que la reconversion est bien possible.

Tout le monde ne peut pas être dans un bureau. Et, il n'est pas évident qu'on exerce for-

cément un métier relatif à notre diplôme. Aussi, les places sont-elles limitées dans la fonction publique qui recrute de moins en moins. C'est le message qu'il faut inculquer aux jeunes chômeurs pour faire évoluer le schéma mental à ce niveau.

Il est essentiel que les différents acteurs fassent davantage de communication autour de l'emploi des jeunes, multiplier les séminaires pour les mettre au courant des réalités économiques et sociales du pays.

« SE FRAYER DE NOUVEAUX CHEMINS »

Parmi ces jeunes qui ont décidé de prendre leur destin en main, il y a Aly, titulaire d'une maîtrise en droit public depuis 2012. Il est actuellement peintre et gagne bien sa vie : « **Il y a du travail au Mali pour qui veut. Avec du recul, je me rends compte de mon énorme bêtise qui a consisté à rester inactif pendant des années, attendant désespérément d'être magistrat. L'erreur est de croire que tel ou tel métier est dégradant pour un diplômé. La peinture et la décoration des maisons que j'ai apprises au côté d'un oncle me permettent aujourd'hui de vivre mieux que la plupart des fonctionnaires et de financer mon master en droit.** »

Comme Aly, Oumou Sy, informaticienne dans une entreprise de la place, est un exemple de reconversion réussie. Après une licence en gestion et quelques stages, elle a été inactive pendant plusieurs mois. Elle décide alors de migrer vers les TIC. « **Quand j'ai réussi mon CCNA, j'ai tout de suite été embauchée. Je ne dis pas que les informaticiens trouvent tout de suite du boulot, mais il y a une forte demande dans le secteur. Les jeunes doivent sortir du fatalisme et se dire qu'on peut tout refaire et la reconversion n'a jamais été aussi facile grâce à Internet** », encourage-t-elle.

Il est vrai que L'État recrute peu et qu'il n'est pas évident d'entreprendre. Mais il y a de multiples opportunités d'emplois pour diminuer considérablement le chômage des jeunes. C'est aux jeunes souvent de se frayer de nouveaux chemins avec ou sans l'appui des autorités.

Source : Benbere

Comité de pilotage du projet PAAR : Une mise en œuvre rapide



Le Projet d'amélioration de l'accessibilité rurale (Paar) s'est réuni jeudi dernier, pour l'adoption du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2019, l'état de mise en œuvre des recommandations du 28 novembre 2019, la présentation et l'adoption du rapport d'activités au 30 octobre 2020, l'examen de l'aide-mémoire de la mission préparatoire de la revue à mi-parcours du 3 au 20 novembre 2020 et la présentation et l'adoption du plan du travail et le budget annuel (PTBA) 2021. C'était à la faveur de la 4^e session ordinaire de son comité de pilotage tenue dans les locaux du Paar, sous la présidence du conseiller technique du ministère des Transports et des Infrastructures, Cheick Oumar Diallo, en présence du coordinateur adjoint de l'unité nationale de coordination du Paar, Daouda Moussa

Koné.

Les activités programmées au cours de l'année 2021, toutes composantes confondues (composante 1 : aménagement des pistes rurales, composante 2 : entretien courant et sécurité routière et la composante 3 : gestion du projet, suivi environnemental, social et engagement citoyen) s'élèvent à environ 15 milliards de Fcfa. Ce montant est essentiellement destiné à achever les travaux de réalisation des pistes rurales qui ont été entamés en 2020. Sur les 572 km entamés, il reste 177 km à achever en 2021, a expliqué le coordinateur adjoint de l'unité nationale de coordination du Paar. Ajoutant qu'il y a des travaux d'urgence relatifs à la piste de la digue route de Ténenkou, de Ké-Macina, à la gare de Bankass et de l'étude des 683 km qui doit être financée sur l'exercice

2021.

Selon Daouda Moussa Koné, depuis son lancement en 2017 le projet a réalisé 445 km de pistes rurales et 573 km de pistes rurales sont en cours d'aménagement et "pour boucler le projet" nous projetons de faire 683 km. En 2020 les activités ont consisté à parachever l'aménagement des 445 km de pistes rurales et de démarrer les travaux de 572 km. « Nous sommes pratiquement en train d'achever la deuxième phase du projet en ce qui concerne l'aménagement de ces pistes rurales n'eût-été l'arrêt de certains travaux pour cause d'insécurité.

Nous sommes à peu près à 80% de taux de décaissement », a-t-il précisé, avant de demander l'accompagnement des bénéficiaires en termes de sensibilisation eu égard à la sécurité routière et à leur mobilisation au sein des brigades villageoises. Il a aussi invité les bénéficiaires à prendre soin des infrastructures. Pour sa part, le conseiller technique du ministère des Transports et des Infrastructures a indiqué que le Paar est un projet phare au niveau du département des Transports et des Infrastructures. « Vu le temps pour sa préparation et son adoption, la mise en œuvre du projet a été très rapide, mais la situation sécuritaire et la pandémie de la maladie à la Covid-19 a un peu ralenti nos activités. En 2021 nous allons mettre l'accent sur les réalisations physiques sur le terrain pour la satisfaction des populations », a soutenu Cheick Oumar Diallo. « Ce projet a été choisi avec la participation des populations qui ont adhéré au choix des projets réalisés dans les régions à travers les conseils régionaux, les deux régions concernées (Koulikoro et Sikasso)», a-t-il notamment ajouté.

A. G.

Source : L'ESSOR



Tueries de Juillet 2020 : Les FADS épinglées par la MINUSMA



Au plus fort de la contestation populaire contre le régime d'Ibrahim Boubacar Kéita, IBK, les journées des 10, 11 et 12 juillet 2020 ont montré toute la détermination des populations maliennes d'en finir avec le régime chancelant du Président de la République. Comme tout pouvoir aux abois, celui d'IBK a envoyé les forces de l'ordre contre la foule composée majoritairement de jeunes gens et d'adolescents. S'accrochant au pouvoir dans un dernier sursaut, les Forces Spéciales Antiterroristes (FORSAT) sont envoyées sur le terrain, qui n'hésitent pas à faire usage de leurs armes, faisant des morts et de nombreux blessés tant à Bamako que dans certaines parties du pays. À l'époque, les autorités maliennes avaient nié toute responsabilité dans cette affaire et promis d'ouvrir une enquête qui ne viendra jamais. Aujourd'hui, c'est la MINUSMA, qui, au cours d'un point de presse par visioconférence ce lundi 28 décembre 2020 a dévoilé un rapport d'une trentaine de pages sur lesdites tueries. Le constat est accablant et confirme ce que le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) avait déjà publié : les FORSAT ont été envoyées pour tuer des manifestants jeunes et des enfants.

Si l'on s'accordait que des manifestants avaient été tués pendant les chaudes journées des 10, 11 et 12 juillet 2020, les chiffres avancés variaient d'une source à l'autre. En effet, le chiffre d'une vingtaine de tués et une cen-

taine de blessés circulait sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, c'est une source ONU-SIENNE qui publie son rapport d'enquête sur environ un mois. Il s'agit de la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA (DDHP). Au cours de sa présentation, Guillaume Ngefa précise que la division « a déployé, du 20 juillet au 17 août 2020, une mission spéciale d'établissement des faits, composée de 30 chargés de droits de l'homme, un chargé de la protection de l'enfance et de deux (2) experts scientifiques de la Police des Nations Unies (UNPOL), dans le but de faire la lumière sur les événements qui se sont produits à Bamako et dans certaines régions du 10 au 13 juillet 2020, et qui se sont étendues jusqu'au 17 août 2020 ».

Le résultat de l'enquête est sans équivoque et se résume ainsi : « Le présent rapport présente les conclusions de l'équipe de l'enquête spéciale, notamment les violations de droits de l'homme imputables aux éléments des forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM) ainsi que les actes de violence et de destruction commis par des manifestants au cours de ces événements ». Et le rapport de l'enquête de poursuite ainsi qu'il suit : « Au terme de l'enquête, la DDHP est en mesure de conclure que, les 10, 11 12 et 13 juillet à Bamako, quatorze (14) manifestants, tous de sexe masculin, dont deux (2) enfants ont été tués lors des interventions des forces de

maintien de l'ordre notamment la Gendarmerie nationale, la Police nationale, la Garde nationale et la FORSAT. Au moins 158 autres personnes dont 118 agents des forces de défense et de sécurité parmi lesquels 81 fonctionnaires de police, ont été blessés du fait de l'intervention des forces de l'ordre et d'actes de violence imputables aux manifestants au cours des événements du 10 au 13 juillet 2020. Enfin, la DDHP est en mesure de conclure qu'entre le 10 et 13 juillet 2020, au moins 200 personnes (dont 6 femmes et 7 enfants) ont été arrêtées et détenues à Bamako, respectivement à la Brigade de recherche de la gendarmerie de Bamako (au Camp 1) ainsi que dans les commissariats de police des 3e, 7e et 10e arrondissement de Bamako ».

Après les sanglantes journées de juillet 2020, l'on s'était focalisé sur les actions des FORSAT qui sont, comme leur nom l'indique, une force spécialement dédiée à la lutte contre le terrorisme. On ne comprenait pas, et l'on ne comprend toujours pas, qu'une telle force ait pu être envoyée pour tirer sur des jeunes gens et des enfants. Avec les conclusions dudit rapport il s'avère que ce sont toutes les forces de défense et de sécurité qui ont participé à la répression sauvage contre des manifestants aux mains nues. Rien qu'à y penser on se dit que le chiffre de 14 tués aurait pu être plus important au regard des forces mobilisées. Le rapport de la commission d'enquête ne peut être mis en doute compte tenu de la qualité des enquêteurs et de la méthode scientifique utilisée. En effet, les enquêteurs ont eu des entretiens avec des témoins immédiats des événements comme souligné ainsi : « L'équipe a eu des entretiens avec les victimes, témoins directs et indirects et/ou les membres de leurs familles, les leaders du M5-RFP, les groupements de femmes et de jeunes ainsi que des membres des organisations de la société civile de Bamako et de Sikasso et le personnel médical des hôpitaux et centres de santé. L'équipe a eu des séances de travail avec les Ministres de la Sécurité et de la Protection civile, de la Justice, garde des sceaux, le Président de l'Assemblée nationale, les Gouverneurs de Bamako et de Sikasso, les responsables des services de Police, de la Gendarmerie ainsi que les autorités judiciaires et certaines personnalités visées par les contestations ». Au total ce sont ainsi « au moins 161 entretiens individuels approfondis



avec de nombreux témoins et victimes ainsi que des entretiens groupés d'individus et des sources ciblées ».

Cependant il y a lieu de souligner que la prise du pouvoir par certains éléments des forces de défense et de sécurité, le 18 août 2020, a empêché les entretiens que les enquêteurs auraient pu avoir avec des éléments des forces armées et de sécurité blessée. Les nouveaux maîtres du Mali ont-ils ainsi voulu protéger certains de leurs camarades ? Difficile de le confirmer. En tout cas ces entretiens auraient pu être déterminants pour savoir qui a donné l'ordre de tirer sur la foule des manifestants. N'empêche que le rapport de la MINUSMA souligne que « Les faits identifiés dans ce rapport constituent des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme, au droit africain des droits de l'homme ainsi qu'au droit national malien ». Il en découle que les faits rapportés sont susceptibles de poursuite devant les juridictions nationales et internationales. Cependant, précise le rapport, les manifestants ne sont pas non plus exempts de poursuite car « Par définition, le droit de réunion pacifique ne saurait être exercé en faisant usage de violence. Dans le contexte de l'article 21 du Pacte, la « violence » s'entend en général de l'utilisation contre autrui par les participants d'une force physique susceptible d'entraîner des blessures ou la mort, ou de causer des dommages graves aux biens ». A ce titre l'attaque de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Mali (ORTM) et de l'Assemblée

Nationale constituent, même si les manifestants étaient mains nues, des infractions car il y a eu violences, dégradations de biens publics et pillages.

La presse et les réseaux sociaux ont été aussi épinglés par le rapport de la MINUSMA. En effet il est écrit qu'au « moins 350 publications, notamment des propos, discours et enregistrements audiovisuels diffusés sur les réseaux sociaux et autres sources ouvertes, chaînes de télévision et radios et a constaté que plusieurs d'entre eux étaient de nature à inciter à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ou à appeler à des actes similaires contre le Président IBK et les membres du Gouvernement, certaines personnalités politiques, la MINUSMA, la CEDEAO et la communauté internationale ». C'est que le Peuple du Mali avait la conviction que la communauté internationale soutenait IBK contre la volonté

des populations. Ce ne sont pas seulement les résultats falsifiés de l'élection présidentielle de 2018 et des législatives de 2020 qui expliquent le soulèvement populaire contre le régime d'IBK. Les rancœurs se sont accumulées depuis 2014 quand les Maliens ont compris qu'ils s'étaient totalement trompés d'homme en élisant IBK à la Présidence de la République. Les élections de 2018 et 2020 ont été la trahison de trop. En conclusion, la division d'enquête de la MINUSMA demande de « Garantir aux victimes et à leurs familles des voies de recours adéquates et efficaces ainsi qu'une réparation intégrale, indépendamment de toute détermination judiciaire de la responsabilité des auteurs des violations des droits de l'homme ».

■ **Diala Thiény Konaté**



Nouvelle crise scolaire : Les enseignants affutent leurs armes !

L'école malienne est loin de connaître une stabilité pérenne. Les signaux sont au rouge à quelques encablures de la rentrée scolaire 2020-2021, pour cause les enseignants fonctionnaires des collectivités connaissent un retard criard dans le traitement des salaires. Les états de salaires des enseignants sont toujours traités en dernière position. Cette situation donne l'impression que les autorités veulent maintenir les enseignants dans la précarité. Au moment où mettons sous pression la plupart des états de salaires sont poussiéreux dans les tiroirs des directeurs de budget régional.



L'année scolaire 2020-2021 risque de connaître le même sort que la précédente. La nouvelle génération d'enseignants n'abdique pas. Elle exige le respect de toutes les lois de la république du Mali. Pour eux, ce sont certaines autorités du pays foule au pied les lois et les textes de la république sans que personne ne pipe un mot. Conscients des dangers qui planent sur le fonctionnement de la république, les enseignants de l'académie d'enseignement de Kati ont haussé le ton pour se faire entendre. Dans une correspondance adressée au Préfet du cercle de Kati, les syndicats de l'éducation du 15 octobre 2016 invitent les autorités au respect des textes et des lois. « **Considérant la lettre circulaire N°01617/MEF6SG du 19 mai relative à la procédure de traitement des salaires des enseignants des collectivités territoriales qui stipule dans sa première partie ce qui suit : du 18 au 25**

mois : traitement et paiement des salaires. Considérant le non-respect de la lettre ci-dessus évoqué par les services techniques dans le traitement des salaires des enseignants des collectivités ; considérant les retards répétés dans le paiement des salaires des enseignants des collectivités. Les syndicats signataires de l'éducation du 15 octobre 2016 de l'académie d'enseignement de Kati décident de : boycotter la première semaine de la rentrée scolaire 2020-2021 au niveau de tous les ordres d'enseignement du ressort de l'académie d'enseignement de Kati, ainsi que les réunions préparatoires de l'académie, des cap et des établissements ; exiger des sanctions appropriées à l'encontre des responsables impliqués dans le traitement des salaires des enseignants des collectivités du ressort de l'AE de Kati », peut-

on lire dans la missive.

Dans la même veine, les syndicats signataires de l'éducation du 15 octobre 2016 de l'académie d'enseignement de Kati réservent désormais le droit d'observer un arrêt de travail si les salaires ne sont pas faits au plus tard le 25 du mois conformément à la lettre circulaire ci-dessus évoquée. Cette décision des enseignants de l'académie de Kati risquerait d'impacter négativement sur la qualité de l'éducation des enfants. Depuis bientôt plusieurs années, le temps d'apprentissage n'est pas respecté dans notre pays. Raison pour laquelle nous assistons chaque au sauvetage in extrémis année après année avec corollaire de fuite de sujets. Les résultats des différents examens de fin confirment cette thèse. L'école malienne est en train de sombrer dans le chaos par la faute des structures en charge de la gestion de l'éducation.

Selon des indiscretions plusieurs académies d'enseignement du pays se préparent à emboîter le même pas. C'est dire que l'ombre d'une nouvelle crise place inévitablement si des mesures idoines ne sont pas prises. Pour certains, ce sont les enseignants qui sont les fonctionnaires des collectivités le ventre mou du système. Après la décentralisation, plusieurs secteurs ont été transférés aux collectivités territoriales parmi lesquels le secteur de l'éducation. La gestion approximative de l'école prouve à suffisance que les collectivités territoriales de notre pays ne sont pas préparées. Certes la politique en elle n'est pas remise en cause mais les acteurs qui sont en charge dans l'exécution des décisions semblent être les responsables de cet état de fait. Cette situation interpelle les plus hautes autorités du pays.

Pire, le projet d'avancement 2020 des enseignants qui était au niveau Secrétariat Général du Gouvernement a été renvoyé par un conseiller, ce mardi 29 décembre 2020, sous réserve c'est à dire de reprendre encore le projet. Sans oublier les cas d'omission (titularisation, avancement, de maître principal et de rappel en activité des enseignants en fin de formation). Toute chose qui aurait mis les enseignants sur pied de guerre. Il nous revient de source bien introduite, que les syndicalistes sont en concertation. L'horizon s'assombrit de nouveau sur l'école malienne.

■ Ibrahim Sanogo

In memoriam : Pierre Buyoya accompagné en sa dernière demeure

Lonformément au programme établi par sa famille, les obsèques de Pierre Buyoya, Président du Burundi de 1987 à 1993, puis de 1996 à 2003, décédé le jeudi dernier à l'âge de 71 ans, ont eu lieu hier à Bamako, au cours d'une messe à la Cathédrale du Sacré Cœur et l'inhumation de son corps au cimetière catholique de Bamako. Une levée de deuil a mis fin aux funérailles. C'était en présence de sa famille, des représentants de l'État malien, de l'Union Africaine et du corps diplomatique.

Son épouse et ses trois enfants ainsi que plusieurs personnalités ont assisté dans la matinée à une messe de funérailles qui a été célébrée à la Cathédrale du Sacré-Cœur par le Cardinal et Archevêque de Bamako, Jean Zerbo. Le cercueil, recouvert d'un ruban aux

couleurs du Burundi et d'un bouquet de roses blanches, a ensuite été emmené jusqu'au cimetière catholique de Bamako, où M. Buyoya a été inhumé en début d'après-midi.

Le ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, Al Hamdou Ag Iliène, représentant les autorités de la transition, a évoqué la solidarité du gouvernement à la famille de l'illustre disparu, soulignant le grand témoignage de reconnaissance de la part du peuple du Mali de l'accepter ici en terre africaine du Mali, pour tous les efforts qu'il a consenti pour le Mali.

« Je suis ici pour représenter le président de la Commission de l'Union Africaine qui m'a chargé d'être là pour transmettre ses condoléances à la famille Buyoya, au peuple Burundais, mais aussi aux autorités maliennes qui

l'ont beaucoup assisté pendant et après sa mission », a déclaré pour sa part, Abdoulaye Diop, ancien ministre des Affaires Étrangères du Mali.

Et d'ajouter : « Je peux témoigner que c'est un fervent défenseur de l'unité, de l'intégrité territoriale du Mali, qui sont des valeurs cardinales aussi pour l'union Africaine. C'était un homme honnête, de dialogue et de conciliation, et nous en retenons le souvenir d'un homme qui était totalement engagé pour la paix et la stabilité, qui a beaucoup donné au Mali, au Sahel et à toute l'Afrique ».

Il faut noter que Pierre Buyoya, né le 24 novembre 1949 à Rutovu, au Burundi, après deux mandats à la tête de son pays (1987 à 1993, puis de 1996 à 2003 suite à des coups de force), a servi comme envoyé spécial de l'Organisation Internationale de la Francophonie dans beaucoup de pays de 2004 à 2012. Il a été membre du Panel de Haut niveau de l'Union Africaine de 2009 à 2012 et a conduit des missions de bons offices au Tchad, au Niger, en Centrafrique, en Mauritanie, mais aussi des missions d'observations d'élections dans ces deux derniers pays et en RDC.

Au cours des 8 années passées au Mali, M.





Buyoya a participé non seulement à la libération du Nord du Mali occupé par les terroristes, mais aussi aux négociations de l'Accord de Ouagadougou qui a permis d'organiser des élections en 2013 et de renouer avec l'ordre constitutionnel. Il a aussi contribué à l'Accord de paix et de réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et à sa mise en œuvre à travers son comité de suivi.

Retour sur son parcours

Pierre Buyoya doit avant tout sa carrière à son passage dans l'armée burundaise, dominée à l'époque par la minorité tutsie, dont il est issu. Formé à la prestigieuse École royale des cadets de Bruxelles, réputé travailleur, il gravit rapidement les échelons et acquiert le grade de major. Il accède au pouvoir une première fois en 1987 à la suite du coup d'État qui renverse le colonel Jean-Baptiste Bagaza. Dans un contexte de tensions ethniques extrêmes entre Tutsi et Hutu, il mène alors une politique de « réconciliation nationale », marquée par le référendum sur la Charte de l'Unité natio-

nale, en 1991. Un an après la promulgation d'une nouvelle Constitution, il convoque en juin 1993 les premières élections démocratiques du pays.

Ndadaye, devenu premier président hutu démocratiquement élu, est finalement assassiné le 21 octobre 1993 aux côtés d'autres cadres de son régime. Souvent accusé d'avoir joué un rôle dans cet épisode, Buyoya a systématiquement nié son implication. Un premier procès, en 1998, condamnera quelques soldats, qualifiés d'« exécutants ». Entretemps, le major Buyoya a reconquis le pouvoir par la force. Alors que le pays s'enflamme et que la guerre civile s'aggrave après la mort du successeur de Ndadaye, Cyprien Ntaryamira, tué dans l'attentat contre l'avion du président rwandais, Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, Buyoya renverse le président Sylvestre Ntibantunganya en 1996.

C'est sous ce second mandat que débute les discussions qui aboutiront en 2000 à la signature des accords d'Arusha, ouvrant la voie à la fin du conflit qui ensanglante le pays. Conformément à ces accords, une transition est mise

en place à partir de 2001 et Pierre Buyoya remet le pouvoir à Domitien Ndayizeye, jusqu'à vice-président, en 2003. Arrivé au pouvoir par la force à deux reprises, il s'est néanmoins bâti une réputation de démocrate plus que de putschiste en rendant par deux fois le pouvoir en douceur.

Il fut nommé Haut-représentant de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel en 2012. Il démissionne le 7 novembre 2020 pour se consacrer à sa défense suite à un verdict de la justice Burundaise le condamnant par contumace le 19 octobre dernier. Il ne livrera pas ce dernier combat, le Ciel l'ayant décidé autrement... L'homme qui aimait dire que « le plus difficile n'est pas d'accéder au pouvoir, mais plutôt comment le quitter », doit inspirer de dinosaures africains s'accrochant au pouvoir au prix du sang de leurs peuples !

IBK, Blaise Compaoré... la liste n'est pas exhaustive, ne diront certainement pas le contraire !

Dors en paix, Major !

■ Yama DIALLO

L'état d'urgence n'est pas prorogé : La cour suprême interpellée

Une fois qu'on a mis le pied à l'étrier des bricolages juridiques, c'est à une chevauchée sauvage de tripatouillages qu'on se condamne. C'est ce qui arrive à la Transition au pied mis à l'étrier des bricolages juridiques façonnés par la coexistence de la Constitution de 92 et de la Charte, faussement qualifiés de complémentaires, mais qui dans la réalité juridique, s'entrechoquent et se déchirent permanemment sans possibilité d'arbitrage. Les conditions scandaleuses de prorogation de l'état d'urgence témoignent éloquentement de cet imbroglio constitutionnel.

CE QUE DIT LA CONSTITUTION

L'état d'urgence déclaré par le Décret n°2020-0317 du 18 décembre 2020, expire le lundi 28 décembre 2020 à minuit. Depuis le 29 décembre 2020 à 00 heure, le Mali n'est plus constitutionnellement sous le régime de l'état d'urgence. La raison tient à l'article 72 de la Constitution que le Président de Transition Chef de l'Etat et son Vice-président avaient juré de respecter lors de leurs prestations de serment. L'article 72 de la Constitution dispose : « L'état d'urgence et l'état de siège sont décrétés en Conseil des ministres. Leur prorogation au-delà de dix jours ne peut être autorisée que par l'Assemblée nationale... ».

DEUX POSSIBILITES S'OFFRAIENT AU GOUVERNEMENT

En d'autres termes, la Constitution qui s'impose à tous y compris et particulièrement aux autorités de la Transition, dit bien que seule une loi peut proroger l'état d'urgence.

A cet effet, deux possibilités s'offraient au gouvernement :

- soit initier un projet de loi de prorogation à soumettre pour vote au législatif ;
- soit initier un projet de loi d'habilitation à soumettre au législatif, afin d'obtenir l'autorisation de proroger par voie d'ordonnance l'état d'urgence.

LE GOUVERNEMENT OPTÉ POUR LE MEPRIS DE LA CONSTITUTION ET DE LA CHARTE

Dans le pur style des trop grandes libertés que le régime de IBK prenait avec les textes de la République, le gouvernement lors du Conseil des ministres du 23 décembre 2020, a directement prorogé par ordonnance l'état d'urgence ! L'article 72 de la Constitution de 92 emporte comme obligation juridique que la prorogation de l'état d'urgence est du domaine de la loi et non du domaine du règlement. En conséquence, seule une habilitation législative préalable ou loi habilitant le gouvernement lui permettait de prendre une ordonnance de prorogation de l'état d'urgence. Le gouvernement a délibérément décidé de fouler au pied son obligation juridique découlant de l'article 72 de la Constitution. Plutôt que de se soumettre aux procédures constitutionnelles, le gouvernement se permet, sans justifier d'aucune autorisation de l'organe législatif, d'adopter directement un projet d'ordonnance prorogeant jusqu'au 26 juin 2021 à minuit l'état d'urgence en cours. Constitutionnellement parlant, l'ordonnance adoptée au Conseil des ministres du 23 décembre 2020 est nulle et de nul effet. L'état d'urgence expiré le 28 décembre 2020 à minuit n'est pas prorogé.

LA COUR SUPREME COMPLICE DE L'ORDONNANCE IRRÉGULIERE ?

Qui ne se souvient, comme si c'était hier, de l'aveuglement de complaisance de la Cour suprême dans l'obscurité duquel il avait parrainé la prestation de serment du Président et du Vice-président de la Transition ? Une prestation de serment avait tout l'air d'une intronisation en l'absence de publication au Journal officiel de la Charte qui lui avait servi de fondement juridique.

Qui ne se souvient, encore plus récemment, de la pirouette du double avis de la même Cour



opinant dans un premier temps en faveur de la suprématie de la Charte sur la Constitution de 92, et dans un deuxième temps sur la suprématie de la Constitution sur la Charte ?

Dès lors, comment ne pas soupçonner de complicité de blanchiment d'ordonnance irrégulière, cette même Cour suprême ? La question se pose au regard de l'article 74 de la Constitution où il est stipulé que « les ordonnances sont prises en Conseil des ministres après avis de la Cour Suprême ». Cet avis est émis dans les conditions de la loi n°2016-046/du23 septembre 2016 portant loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle, en ses articles 123 à 126 relatifs aux compétences de son Assemblée consultative.

Quelle application aurait-elle été faite de l'article 74 de la Constitution ? La Cour suprême a-t-elle été saisie avant l'adoption du projet d'ordonnance par le Conseil des ministres ? L'avis de la Cour suprême était-il favorable à ce projet d'ordonnance irrégulier ou le gouvernement serait-il passé outre son avis défavorable ? Cette batterie d'interrogations n'est pas sans frôler la problématique fondamentale de la complicité éventuelle de la Cour suprême dans la validation de l'ordonnance irrégulière du 23 décembre 2020 prorogeant dans l'inconstitutionnalité absolue l'état de siège. Cette ordonnance est aveu implicite de l'État de non droit qui sévit dans toute sa brutalité sous des décors de constitutionnalité. Chaque jour que Dieu fait, les masques en la matière ne font que tomber.

**Dr Brahim FOMBA Enseignant-
Chercheur Université des Sciences
Juridiques et Politiques de Bamako
(USJPB)**

Chef d'escadron Sibiri Philippe Berthé : « Notre rôle est de contribuer à l'exhaustivité du fichier électoral »

Le directeur du Centre de traitement des données de l'état civil (Ctdec) se prononce sur l'opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches descriptives individuelles à Bamako lancée il y a quelques semaines par le ministre en charge de l'Administration territoriale. Aussi, il évoque le rôle de sa structure dans l'organisation d'élections crédibles et transparentes, une des priorités des autorités de la Transition

L'Essor : Le 1er décembre dernier, le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a lancé une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches descriptives individuelles à Bamako. Quel est l'objectif de cette opération qui prend fin le 31 décembre prochain ?

Sibiri Philippe Berthé : En 2009, nous avons pris les données alphanumériques des personnes qui n'avaient pas l'âge pour que leurs empreintes digitales et leurs photos soient collectées. Ces personnes ont maintenant l'âge d'être dans le fichier électoral. Il devenait donc urgent de prendre en charge ces personnes en recueillant leurs données biométriques.

Il s'agit aussi d'enregistrer dans la base de données de l'état civil les personnes non recensées lors des précédentes opérations d'enrôlement et de permettre aux nouveaux bacheliers d'accéder facilement à leur fiche descriptive individuelle. Tels sont, entre autres, les objectifs de cette opération spéciale, qui vise à améliorer l'exhaustivité et la complétude du fichier électoral.

L'Essor : À ce jour, quelles sont les résultats ?

Sibiri Philippe Berthé : L'opération rencontre beaucoup de succès auprès des jeunes majeurs dont les données biométriques (empreintes digitales et photos) doivent être mises à jour dans la base de données du Recensement Administratif à vocation d'état civil (Ravec). Les statistiques de l'opération spéciale à la date du 18 décembre 2020 sont les suivantes : 3.978 personnes recensées dans les terminaux de recensement ; 3.260 données

biométriques mises à jour dans la base de données Ravec ; 346 réclamations sur les données alphanumériques en erreur et 1.557 fiches descriptives individuelles distribuées.

L'Essor : Cette opération concerne-t-elle l'ensemble du pays et la diaspora ?

Sibiri Philippe Berthé : L'opération spéciale d'enrôlement, comme le ministre de l'administration territoriale et de la Décentralisation l'a si bien dit lors de sa visite en Communes III et I du District de Bamako, est appelée à s'étendre à l'intérieur du pays et dans les missions diplomatiques et consulaires.

L'Essor : L'une des missions de votre département de tutelle pendant cette Transition est l'organisation d'élections crédibles et transparentes. En quoi le CTDEC peut aider à relever ce défi ?

Sibiri Philippe Berthé : L'organisation d'élections transparentes et crédibles passe par un fichier électoral exhaustif où le principe « un électeur, une voix » est assuré. Le fichier électoral est intimement lié au fichier Ravec, car pour être inscrit sur une liste électorale, il faut être enregistré dans la base de données biométriques de l'état civil avec la photo et les empreintes digitales. Notre rôle est de contribuer à l'exhaustivité et à la complétude du fichier électoral par l'organisation des opérations de recensement et de mise à jour des données biométriques des nouveaux majeurs.

L'Essor : Dans la diaspora, des voix s'élèvent pour demander l'annulation du Numéro d'identification nationale (Nina) dans la recherche du passeport à cause

de la lenteur dans le traitement des fiches descriptives individuelles. Quelle réponse avez-vous à donner ?

Sibiri Philippe Berthé : Il n'y a jamais eu de lenteur dans la production de la fiche descriptive individuelle. Nous n'utilisons même pas les 20% de notre capacité technique. Il y a plusieurs paramètres à prendre en considération pour la compréhension de ce problème. Je vous rappelle que face aux faiblesses du système d'état civil, le Mali a initié le Ravec afin de constituer une base de données des personnes physiques identifiées par un identifiant unique le Nina. La loi n° 06-040 du 11 août 2006 portant institution du Nina des personnes physiques et morales stipule que le Nina soit inscrit sur la carte nationale d'identité, la carte d'identité consulaire, le passeport, le permis de conduire, le carnet scolaire, le carnet médical, la carte d'électeur, la carte de séjour pour les étrangers, les documents des personnes morales et les actes d'état civil. Elle jette les bases de l'interopérabilité entre les différentes bases de l'administration malienne pour faciliter les démarches administratives sur présentation du Nina pas de la carte.

Les objectifs de la constitution de cette base de données sont notamment la sécurisation de l'identité du citoyen en luttant contre les fraudes à l'identité (double identité, usurpation d'identité) et documentaires.

Ce qui implique, qu'une personne dont l'identité est fixée dans la base de données du Ravec lors de la collecte de ses données biométriques, biographiques et de ses pièces justificatives d'identité pendant les différentes opérations du recensement ne peut être réenregistrée en changeant certains attributs de son identité. C'est la raison d'être du système



de déduplication du Ravec. Maintenant qu'est-ce qui se passe ? Les gens oublient que leur identité est déjà fixée dans la base de données du Ravec par les données d'identité et les justificatifs collectés lors des différentes opérations du recensement. Dès lors, l'identité est fixe et elle demeure à vie au registre national des identités. En oubliant cette situation ou pour d'autres raisons inavouées, les personnes se présentent aux agents d'enrôlement avec d'autres documents pour s'enrôler et demander la fiche descriptive individuelle à travers ces documents. Quand ces données et demandes arrivent au CTDEC, ils sont traités automatiquement par des algorithmes tournant sur le système d'identification. Après traitement, ces données sont étiquetées comme doublons et sont éjectées du système sans Nina. Les informations du premier enrôlement sont remises au demandeur qui ne concordent pas avec l'identité sou-

haitée. Une personne ne peut pas se prévaloir d'un acte d'état civil non conforme aux dispositions du code des personnes et de la famille. Le changement d'identité constitue le second aspect du problème. Lors de son enrôlement, le citoyen présente une pièce d'identité ou se fait enrôler par témoignage. Les références de la pièce présentée ou du témoin sont enregistrées. La réclamation n'est permise que si les informations sur les pièces fournies sont collectées avec des erreurs et ne soulève pas des questionnements sur l'état de la personne. Je précise ici qu'une correction est différente d'un changement d'identité. Pour la prise en charge d'une réclamation, le citoyen se présente avec l'acte de naissance authentique ou la pièce présentée lors du recensement dans les centres principaux et secondaires d'état civil ou dans les missions diplomatiques et consulaires où il remplit une fiche de réclamation. Le processus de réclamation est régi

par les dispositions du code des personnes et de la famille, du décret n° 06-442/P-RM modifié du 18 octobre 2006 fixant les modalités d'application de la loi portant institution du numéro d'identification nationale des personnes physiques et morales et de l'instruction 2015-1323/MATD-SG relative au dispositif de pérennisation des acquis du Ravec. Le troisième aspect du problème constitue la fraude documentaire. Les gens sont habitués à envoyer de l'argent au Mali pour l'établissement de leurs documents. Les personnes à qui ils envoient leur argent font des fiches descriptives individuelles falsifiées avec des faux Nina. Or, à l'établissement du passeport, les éléments de sécurisation de la fiche sont comparés avec les données biométriques et biographiques du requérant à travers une interrogation de la base de données Ravec. Cette comparaison sera nécessairement infructueuse puisque les données d'identité et de la

fiche ne seront pas conformes. Ce qui constitue la cause de rejet de la plupart des demandes de passeport. Je tiens à faire savoir que la fiche descriptive individuelle est gratuite et peut être retirée sans frais dans les cellules techniques d'accueil citoyen des six communes du District de Bamako, auprès du deuxième adjoint des Cercles de Kayes, Koulikoro, Kati, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Taoudénit, Ménaka, Koutiala, Bougouni, Nioro du Sahel, Dioila, Kita, Nara, San et dans les missions diplomatiques et consulaires.

Pour améliorer l'accessibilité aux services d'identification, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga a instruit la mise en place d'une plateforme 'e-services' qui permettra aux citoyens de faire leur demande de fiche, de réclamation, de renouvellement de carte Nina en ligne et de suivre leur traitement. Les documents traités sont ensuite envoyés en ligne aux citoyens pour impression.

Cette innovation permettra aux Maliens de l'intérieur et de l'extérieur d'accéder à leurs documents d'identification sans se déplacer dans les cellules techniques d'accueil citoyen.

L'Essor : Certains de nos compatriotes pensent à tort ou à raison que les données personnelles des Maliens sont manipulées par des pays étrangers. Qu'en est-il réellement ?

Sibiri Philippe Berthé : L'ensemble du système Ravec est administré par les techniciens maliens qui sont soumis du fait de la sensibilité des données traitées aux dispositions légales sur la protection des données à caractère personnel, sur la loi sur la cybercriminalité et les prescriptions du code pénal.

L'Essor : Quels conseils avez-vous à l'endroit des personnes qui refusent à se faire enrôler au Ravec ?

Sibiri Philippe Berthé : L'identité est au cœur des interactions entre les citoyens et, par analogie, l'identité numérique se situe au cœur des interactions entre le citoyen d'une part, et la machine ou les systèmes d'information d'autre part. Elle permet aux citoyens d'accéder plus facilement à leurs droits notamment celui d'avoir une identité légale.

Pour pouvoir jouir pleinement de leur droit à une identité légale et fiable à travers l'attri-

bution du Nina garantissant l'unicité, j'invite tous les Maliens de l'intérieur et de l'extérieur à s'enrôler ou à renouveler leurs biométries dans les centres de pérennisation du Ravec placés dans les centres principaux et secondaires d'état civil et dans les missions diplomatiques et consulaires. L'usage systématique du Nina dans tous les registres va pouvoir mettre en relation l'ensemble des systèmes d'information du Mali. Ainsi, il sera plus aisé de faire communiquer plusieurs systèmes d'information en utilisant comme référentiel commun le Nina.

Toutes ces mesures auront pour finalité d'améliorer l'accessibilité du citoyen aux services d'état civil ; de moderniser les services et dématérialiser les procédures papier grâce à la notion de l'identité numérique et faire baisser les dépenses de fonctionnement des administrations ; de rapprocher le citoyen de l'administration par le développement d'applications informatiques et de limiter le vol ou l'usurpation d'identité.

**Propos recueillis par
Bembablin DOUMBIA
Source : L'ESSOR**

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

Situation sociopolitique au Mali : La plateforme « les forces nouvelles » propose des solutions pour une sortie de crise

M. Mahamane Mariko, Président de la plateforme « Les Forces Nouvelles » a animé une conférence de presse, afin de trouver une solution idoine aux maux qui minent la situation socio-politique de notre pays depuis la démission du régime d'IBK. C'était le jeudi 24 décembre dernier, à la Maison des Jeunes.



Au cours de son intervention, le Président de la plateforme « Les Forces Nouvelles », M. Mariko Mahamane a relaté la situation socio-politique préoccupante de notre pays. Il a indiqué que, beaucoup d'espoirs ont été nourris avec les concertations nationales tenues les 10, 11 et 12 septembre 2020, pour une meilleure mise en place des organes de la Transition politique pour le bien-être du peuple malien. Selon ses dires : « aujourd'hui, nous assistons au démarrage difficile de cette transition politique avec son corollaire de grève répétitive dans certains secteurs clés de la vie écono-

mique. Cette fronde sociale et politique gagne de plus en plus du terrain avec l'éffritement du peu de confiance entre la junte et une bonne partie de la classe politique. La grève répétitive dans certains secteurs clés de la vie économique dont LUNTM et le corps des administrateurs civils a véritablement mis le bâton dans les roues de la Transition politique ».

Aussi, il a précisé que tout porte à croire que la démocratie chèrement acquise par la lutte héroïque du peuple malien est en train d'être mise entre parenthèses. Avant d'ajouter que : « la récente mise en place du Conseil National

de Transition (CNT) semble considérablement faire perdre à la junte le peu de crédit dont elle dispose. La junte se confine dans une sorte de démarche solitaire pour écarter les acteurs politiques ainsi que les acteurs sociaux majeurs de la gestion de la Transition, sans l'apport desquelles il est impossible de prétendre à de véritables réformes politiques, administratives. »

Il a poursuivi que, quant à la situation sécuritaire générale se dégrade et échappe à tout contrôle alors que la transition politique doit être une occasion renouvelée pour l'Armée, afin de rassurer l'ensemble des Maliens et de leurs biens.

A l'en croire, il demeure urgent d'œuvrer ensemble pour défendre des principes démocratiques et républicains, afin de sortir de l'escalade verbale comme solution aux maux qui minent le quotidien du malien.

Cependant, pour une meilleure réussite de la transition, le Président de la nouvelle plateforme expose certaines mesures notamment : « la mise en place rapide d'un cadre de concertation sincère entre les autorités de la transition et les acteurs socioprofessionnels ; le renforcement du dispositif sécuritaire sur toute l'étendue du territoire ; l'amorce d'un dialogue politique pour les grandes réformes administratives et constitutionnelles ; le respect des principes de l'Etat de droit et l'arrêt immédiat des enlèvements extrajudiciaires. Mariko propose la solidarité et le soutien indéfectible à nos forces de défense et de sécurité engagées pour la défense de la patrie et le recouvrement de notre intégrité territoriale ».

Aïssétou Cissé
Source : EchosMedias

Grande Interview Malikilé/Me Mountaga Tall : « Le CNID a les moyens de ses ambitions »

A la suspension des travaux du 7ème congrès du CNID-Faso Yiriwa Ton, nous avons tendu notre micro à Me Mountaga Tall qui a accepté de répondre à nos questions.

Malikilé : une cinquantaine de participants pour un congrès ordinaire, n'est-ce pas peu ? Le congrès ne va-t-il souffrir d'un déficit de légitimité ?

Mountaga Tall : Dans le principe vous avez raison. Ce sont plusieurs milliers de personnes qui ont participé aux cérémonies d'ouverture de tous nos précédents congrès y compris la dernière que nous avons délocalisé à Ségou en 2015. Et des centaines de délégués aux travaux. Mais nécessité fait loi. Nous étions tenus, par la loi et nos textes de tenir ce congrès avant la fin de l'année qui s'achève. Mais, comme vous le savez, la Covid 19 fait des ravages dans notre pays et partout ailleurs au monde. Le gouvernement et les autorités sanitaires ont édicté des règles et mesures que notre responsabilité sociale, citoyenne et politique nous incite à respecter scrupuleusement pour nous protéger et protéger les autres. Ces mesures limitent tout regroupement à 50 personnes au maximum. Nous nous y sommes conformés. Mais nous avons aussi abattu un immense travail en amont pour prendre les points de vue de ceux qui, ne pouvant dans ces conditions participer physiquement au congrès, soient entendus. C'était un défi qui a été relevé. Mais avec des limites objectives. C'est pour cette raison que des décisions majeures comme l'élection d'une nouvelle direction ou la désignation du candidat du parti à la future élection présidentielle ont été reportées et un congrès extraordinaire convoqué en fin mai qui correspondra aussi au trentième anniversaire de la création du parti. Malgré tout, nous avons tenu à présenter nos excuses à ceux qui ont été sevrés de participation physique et surtout aux partis amis que nous n'avons pu inviter cette fois alors qu'ils nous ont toujours honoré de leur présence lors de nos précédents congrès. Mais tout cela est partie remise.



Malikilé : Vous avez affiché les ambitions nouvelles de le CNID : être le premier parti du Mali et gagner les futures élections. Pensez-vous avoir les moyens de vos ambitions ?

Mountaga Tall : Nous occupons une place de choix sur l'échiquier politique malien : 5ème force politique sur près de 250 partis selon les chiffres du ministère de l'Administration territoriale et de la délégation générale aux élections qui attribuent l'aide publique aux partis

sur cette base. Nous avons un programme, des militants et des cadres valables et engagés. Nous avons déjà été proches de cet objectif dans le passé. Et surtout nous espérons que notre principal handicap, le fraude électorale et l'achat des consciences feront place à des élections transparentes et honnêtes. Mais laissons le temps au temps et nous en reparlerons. Inch'Allah !

Malikilé : Et c'est ce moment que vous choisissez pour annoncer que vous ne



souhaitez pas renouvelez votre mandat à la tête de votre parti. Est-ce une désertion ou avez- vous un agenda caché ? A moins que ce ne soit un effet de mode ou les pressions de ceux qui critiquent les présidences à vie ?

Mountaga Tall : Vous savez, tout le monde est devenu expert en tout au Mali. Ce ne sont pas les critiques venant de ces néo-experts qui pourraient m'atteindre. J'en ai vu d'autres. Un parti fait un investissement politique sur un des siens. La notoriété, l'expérience, la connaissance profonde du Mali bonifient cet

investissement. Venir donc dire à ceux qui ont librement fait un choix « débarrassez-vous de lui » procède d'une méconnaissance profonde des choses ou de la mauvaise foi. Il faut donc faire comme le canard sous la pluie.

Nous avons décidé, au niveau du parti d'aller vers une très large ouverture vers les femmes, les leaders d'opinion et surtout vers les jeunes. Nous ne devons pas leur dire d'attendre leur tour dans un futur plus ou moins lointain mais de mettre leurs pieds à l'étrier dès maintenant et les accompagner. Cela ne signifie nullement que je me retire dans mon champ. Je resterai militant du CNID, militant des causes justes

et passionné du Mali. Et surtout on peut parfaitement servir le parti et le Mali sans en être le président. Il n'y a donc aucun agenda secret. Tout se passera dans la transparence au sein du parti et avec ses militants.

Malikilé : Merci Monsieur le Président.

Mountaga Tall : C'est à moi de vous remercier.

■ Interview réalisée par Ibrahim Sanogo



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com



BDM SA

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE

Lettre de démission de Alioune Ifra N'DIAYE de la présidence de la fédération des artistes du Mali (FEDAMA)

Bamako le lundi 28 décembre 2020

Chers membres de la communauté des artistes et des techniciens de la culture au Mali, Vous m'avez honoré en me choisissant comme président de la FEDAMA, la plus grande faitière de la culture au Mali ; et vous êtes aujourd'hui plus d'un millier d'adhérents. Avec une infime partie du bureau, nous avons travaillé à mettre en œuvre le programme pour lequel vous nous avez choisis sous le nom générique de « Initiative Pour la Culture au Mali ».

Il s'agit de promouvoir auprès de l'Etat et de ses partenaires une autre vision politique de la culture destinée à une réorganisation systémique du secteur avec comme objectif :

- de créer un marché intérieur de la culture
- d'assainir et labéliser les corps de métier

du secteur

- de faciliter l'accès de nos adhérents aux services de la solidarité nationale tels l'AMO et l'INPS

- de promouvoir l'entrepreneuriat culturel
- de promouvoir une assurance pour protéger les festivals, les événements et les entreprises culturelles contre les sinistres et autres imprévus.

Le travail sur la vision a été fait et est en cours de développement. Les différentes faitières de la culture tentent ensemble de trouver une plateforme formelle destinée à la porter et à la promouvoir auprès des autorités du Mali.

Une dynamique est en place. Cependant on ne peut pas récolter les fruits d'un arbre sans l'avoir planté. J'espère qu'on arrivera à planter

l'arbre, à l'entretenir, à être suffisamment patient jusqu'à l'étape de la récolte des fruits. J'ai fait ma part de travail. J'y ai mis tout ce qui m'est humainement possible. Mais je suis arrivé à mes limites.

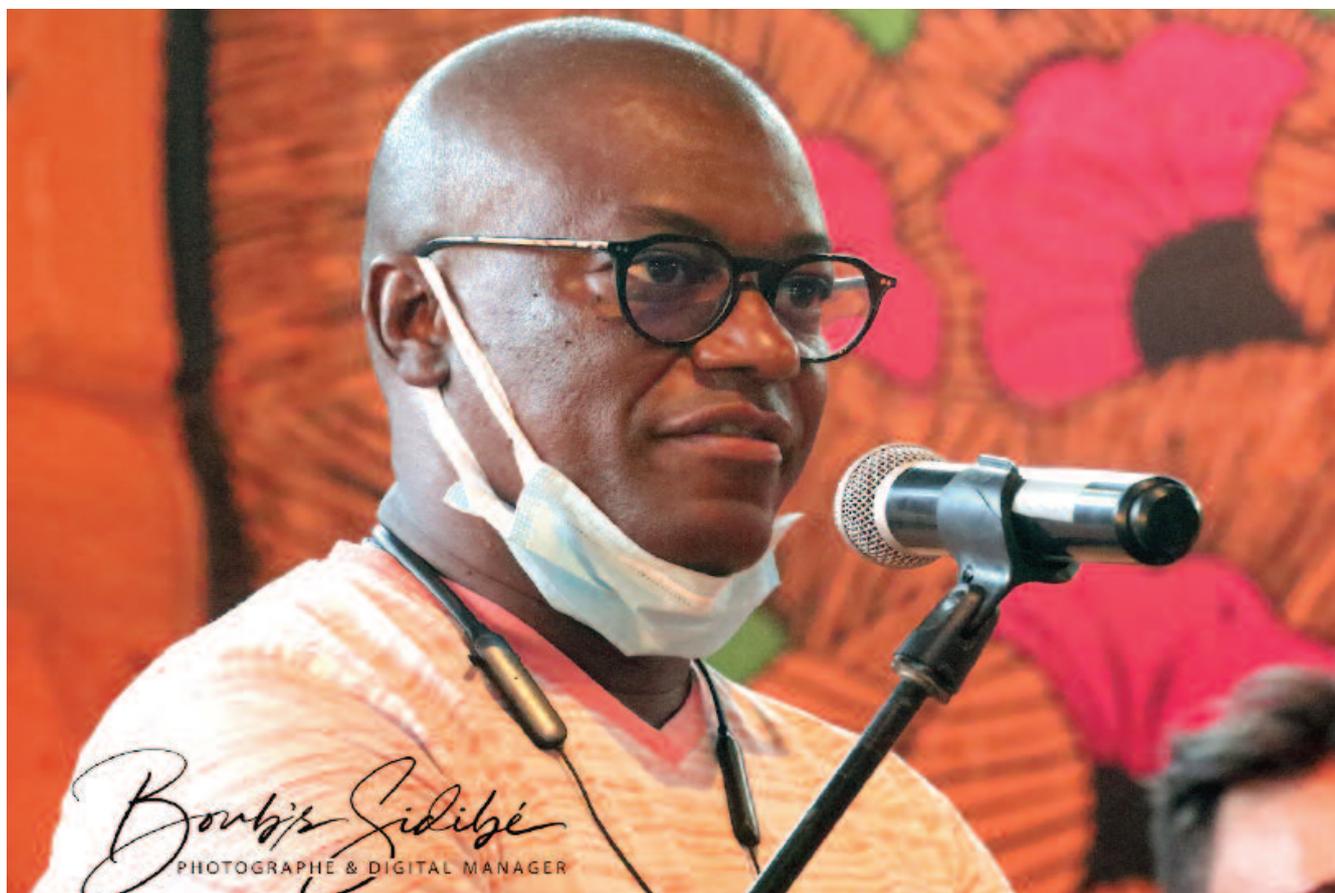
C'est pourquoi j'ai décidé de démissionner de la présidence de la FEDAMA, avec effet immédiat.

Je me consacre désormais à mes travaux de réflexions, de créations, de productions artistiques et culturelles et au développement de mon entreprise. Je donnerais une autre forme à mon engagement en faveur de l'intérêt général. Je reste également engagé pour la culture parce que je suis persuadé que c'est l'outil indispensable de transformation et de cohésion sociales que nous disposons pour nous sortir de la crise et inscrire le Mali durablement dans une bonne dynamique.

Mes sincères excuses à tous ceux que j'ai heurtés dans l'exercice de ma mission.

Bien à tout le monde

Alioune Ifra NDIaye
Réalisateur-Metteur en scène- Auteur



Côte d'Ivoire : Le Conseil national des droits de l'homme obtient le statut à au niveau mondial



Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) de Côte d'Ivoire a été accrédité au statut A de l'Alliance mondiale des institutions nationales pour la protection des droits de l'homme (GANHRI), rapporte une note d'information transmise lundi à APA.

Cette accréditation, rendue publique ce lundi à Genève (Suisse) par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a été délivrée par le Sous-Comité en charge de l'évaluation des Institutions nationales des droits de l'homme (INDHs) relativement à sa conformité « aux Principes de Paris », normes internationalement admises pour la création et le fonctionnement d'une INDH.

« Désormais notre pays pourra prendre la parole lors des sessions du Conseil des Droits de l'Homme, et particulièrement lors des éva-

luations de la Côte d'Ivoire par les instances internationales », souligne la note. Par ailleurs, ce nouveau statut du CNDH qui renforce la confiance entre elles et les populations, lui permet également d'occuper des postes au sein du bureau du Comité international de coordination ou de tout autre sous-comité créé par ce bureau.

« En outre, la Côte d'Ivoire, à travers le CNDH, pourra prendre part aux affaires internationales et régionales et aux réunions des institutions nationales, en tant que membre votant », ajoute le texte.

Après l'obtention du statut B en mai 2016, c'est-à-dire une institution partiellement conforme aux principes de Paris, l'obtention du statut A était l'un des principaux objectifs du CNDH. L'obtention du statut A par le CNDH

hisser la Côte d'Ivoire au niveau des INDHs de la sous-région du même statut que sont celles du Ghana, du Niger, du Nigeria, du Libéria et de la Sierra Leone et du Togo.

Plusieurs aspects analysés par le Sous-Comité d'accréditation ont favorisé le passage du CNDH du statut B au statut A. Il s'agit entre autres de la conformité du dispositif institutionnel et législatif du CNDH ainsi que la qualité de ses travaux : à savoir la qualité de ses rapports, le traitement des saisines des populations, ses relations avec le gouvernement, le parlement et toutes autres entités publiques et privées et la surveillance des lieux privés de libertés.

LB/ls/APA

La Guinée : Pays des présidents « à vie », au pouvoir comme dans l'Opposition

D'emblée, on peut affirmer en paraphrasant Marx que l'histoire de la Guinée jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la succession de chefs à vie. Du grand empire Mandingue à l'État moderne sorti de la décolonisation française, en passant par le royaume théocratique du Fouta Djallon, force est de constater que tous les chefs qui ont incarné les pouvoirs étatiques d'alors jusqu'à maintenant ont eu le même sort : régner ou gouverner jusqu'à la déchéance ou la mort. Cet appétit pour le pouvoir en Guinée s'est aussi incrusté dans un virus qui s'est transmis à l'ensemble des chefs des partis politiques de l'opposition ainsi qu'à toute personne occupant une position de chef dans l'administration publique, voire même dans le privé.

Des Almamy, Famas ou Présidents. Toujours la même boulimie pour le pouvoir

Même avant l'occupation française, le cas de l'alternance institutionnelle biennale entre les partis Alfaya et Soriya au Fouta Djallon a été ébranlé par un Almamy qui a refusé de céder son poste à la fin de son mandat sous prétexte qu'il serait le mieux placé pour contrer les envahisseurs français. Pour conserver le pouvoir il s'alliait avec un autre « homme fort », le résistant Samory Touré. Les querelles intestines entre partisans de la dictature et ceux de l'alternance faciliteront la victoire militaire française, prélude à la colonisation brutale de la Guinée pendant soixante longues années. A l'indépendance en 1958, le choix était tout tracé entre les partisans d'un régime « fort et révolutionnaire pur et dur » et les partisans de la déconcentration du pouvoir dans les mains d'un seul homme. Les « modérés » qui demandèrent au Congrès de Foulaya de 1965 de réduire le pouvoir absolu du président en le séparant du parti, perdirent leur combat et plus tard leur vie et le président se retrouva "Responsable Suprême" ayant droit de vie et de mort sur les millions de Guinéens qui vécurent de leur chair et de l'exil (y compris le



président actuel) pendant vingt-six longues années qui ne finiront qu'avec la mort du premier président de la Guinée indépendante. Depuis lors, une lecture attentive de l'évolution politique et sociale de la Guinée permet de constater que malgré l'ouverture du pays à la démocratie et au multipartisme, au même titre que les présidents de la république, tous les chefs de partis politiques de l'opposition n'ont jamais voulu céder de leur bon gré leurs places à d'autres. Les raisons invoquées sont aussi nébuleuses que les arguments des présidents en exercice. D'aucuns arguent que les successeurs potentiels ne seraient pas dotés de capacités de leadership, ou qu'ils manqueraient d'expérience ou encore qu'ils ne connaîtraient pas assez les enjeux liés aux chantiers entamés et à venir, etc. Ils répètent eux-mêmes ainsi ce que le parti au pouvoir dit à leur encontre. Sékou estimait que personne d'autre que lui ne pouvait mieux incarner le titre de chef d'État guinéen; Lansana croyait à son tour que lui seul était capable de mieux protéger la Guinée de ses ennemis; après avoir goûté aux délices du pouvoir, Dadis a eu la même prétention; et aujourd'hui le président Alpha pense lui aussi qu'il est le seul capable de réaliser la prospérité de la Guinée. Par extension, ce sentiment « d'homme providentiel » semble exister même chez les dirigeants d'entreprises ou les responsables des services déconcentrés de la fonction publique. Personne ne veut céder sa place à un autre, même si le mandat qu'il exerce est limité par

une loi ou un règlement. Pourquoi donc ce refus d'ouverture à l'exigence de la démocratie des gens qui se disent pourtant être des démocrates; pourquoi sont-ils renforcés dans leur désir d'exercer éternellement le pouvoir, du moins tant qu'ils respirent encore ?

Des présidents de partis politiques à vie

Dans toutes les démocraties avérées, les chefs des partis politiques se renouvellent par des congrès nationaux et des débats internes conformément à leurs statuts. Mais pas en Guinée. Dans ce pays, tout fondateur de parti politique en est le propriétaire officiel et restera généralement son président tant et aussi longtemps qu'il vivra. L'absence d'alternance au sein de ces entités politiques crée et alimente chez leurs dirigeants un amour démesuré du pouvoir et la rage de devoir le céder lorsque cela devient nécessaire dans l'intérêt du parti. Ceci fait en sorte que lorsqu'un d'entre eux se retrouve propulsé au sommet de l'État, son désir de conserver le pouvoir et de l'exercer sans partage se confronte avec les limites imposées par la Constitution. Mais voulant à tout prix et malgré cet obstacle demeurer le maître absolu du pays, il se transforme alors en autocrate et s'emploie à violer les lois qui l'ont permis d'accéder au pouvoir qu'il exerce. Telle est la mentalité générale qu'on trouve chez les dirigeants des partis politiques guinéens de nos jours.



L'autocratie, une réalité profondément ancrée dans les mœurs politiques

L'autocratie est une caractéristique majeure de nos mœurs politiques. Elle n'est pas seulement l'apanage du parti au pouvoir mais aussi des partis politiques de l'opposition. Qui a vu en Guinée des primaires s'organiser dans un parti ou un leader se succéder à un autre par voie démocratique ? Les partis dans leur mode de fonctionnement connaissent un déficit notoire de démocratie. Autant le président Alpha Condé et les ses autres successeurs refusent de céder la place à un autre, autant les leaders des partis de l'opposition le font. Cellou Dalein après avoir perdu trois duels face à Alpha a récemment dévoilé son intention

d'être candidat à sa propre succession dans son parti au compte de la prochaine élection présidentielle, sans qu'aucun doigt ne puisse être levé dans son camp pour un éventuel renouvellement du leadership.

En effet, tout ceci montre l'existence et la persistance de l'historique crise démocratique qui frappe de plein fouet la classe politique dans son ensemble. De la sorte, aucun parti dans la configuration politique actuelle de la société guinéenne n'a la « légitimité » de reprocher à un adversaire ce qu'il a déjà fait, ce qu'il fait ou ce qu'il projette de faire. Ils sont quasiment tous pareils et reposent tous sur un extraordinaire culte de la personne du leader. Ce dernier prend aux yeux de ses partisans la dimension d'un prophète indiscutable et toute tentative de remise en cause apparaît comme

un blasphème qui vaut à son auteur une excommunication. Bah Oury, Ousmane Kaba et Ismael Condé en savent bien quelque chose au sein respectivement de l'UFDG et du RPG-arc-en-ciel.

Ainsi, on ne peut pas vraiment dire qu'il y a une différence entre l'opposition et la mouvance d'après les arguments ici avancés. À moins que ne survienne un sursaut psychologique au moyen de la « révolution des esprits » chez les uns et les autres, la Guinée semble être aujourd'hui condamnée à se perpétuer dans l'autoritarisme à outrance.

Une analyse d'Aboubacar Fofana avec une contribution de Boubacar Caba Bah
Source : GuinéeNews

Djoliba : Kouadio Georges s'en va, Saturnin Ibela Ignambi arrive

Le Gabonais Saturnin Ibela Ignambi est le nouvel entraîneur du Djoliba. L'ancien international des Panthères s'est engagé avec les Rouges jusqu'en 2022. L'information a été donnée hier par le secrétaire général du Djoliba Modibo Coulibaly. «Saturnin Ibela a signé un contrat de deux ans. Il a le profil du technicien que nous cherchions. C'est un jeune entraîneur qui a beaucoup de qualités et qui veut se faire un palmarès. C'est un grand professionnel qui a montré qu'il a une forte personnalité», encense déjà Modibo Coulibaly. Saturnin Ibela Ignambi arrive au Complexe sportif Karounga Keïta après deux ans et demi de bons et loyaux services à Bouenguidi sports, une formation gabonaise qu'il a quali-

fiée pour la première fois de son histoire en Ligues des champions d'Afrique.

Selon le site d'informations sportives gabonaises, Sportgentillais, Saturnin Ibela est un ancien joueur de Mangasport et de l'USM (l'Union sportive O'Mbila Nziami Libreville). Après ces deux clubs, il a joué au Maroc puis en Italie, avant de raccrocher les crampons. Sa carrière d'entraîneur a commencé avec le club de Sibang dont il a dirigé les équipes de catégories d'âge avant de prendre les rênes de l'équipe première. En 2017, il signe au club sportif de Libreville, une formation de 3^e division avec laquelle il rafle tout : meilleur entraîneur du championnat, meilleure attaque, meilleur joueur et meilleur buteur. Malheureusement,

la suite a été moins bonne pour le technicien qui rate la montée en 2^e division.

Un an plus tard, Ignambi rejoint Bouenguidi sport qu'il conduit au titre de champion de D2, synonyme de montée en première division. Titulaire, entre autres, d'une licence A CAF depuis 2016, l'ancien international gabonais sera parallèlement sélectionneur national des Panthères U17 entre 2017 et 2019. L'année dernière, au moment où le championnat gabonais de première division s'était arrêté pour cause de pandémie de la Covid-19 après 7 journées de débats, Bouenguidi sport menait la danse dans le groupe A devant le CF Mounana. Mais, le 30 août dernier, le technicien démissionne contre toute attente et depuis, il était sans club. Âgé de 49 ans (il est né le 23 mars 1971), Saturnin Ibela Ignambi dirigera sa première séance d'entraînement le lundi 4 janvier 2021.

Boubacar KANTÉ
Source : L'ESSOR





Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous aurez vent de certains bruits de couloir à votre sujet qui ne seront pas très positifs. Comme cela ne sera pas la première fois, vous n'y prêterez pas une attention particulière. Bien vous en prendra, car ils s'évanouiront encore plus vite.

Vous mettrez au clair certaines situations financières qui ne seront pas très claires ! Vous adopterez une conduite moins brute de pomme pour obtenir satisfaction, mais vous devrez être ferme, sinon, on n'écouterait que d'une oreille vos revendications.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Aujourd'hui, vous ferez face à des désaccords qui seront de moins en moins gérables. En refusant ou en ne pouvant pas trouver un terrain d'entente, une promotion pourra vous passer sous le nez, et profiter à un collègue beaucoup plus conciliant.

Votre trésorerie sera à flux tendu... Le moindre petit pépin vous mettra dans un profond embarras ! Pour ne pas en arriver à cette extrémité, vos dépenses fonctionneront au ralenti. Cela ressemblera furieusement à un rationnement généralisé...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Rien de tel qu'un nouveau départ ! Vous voilà sur les starting-blocks ! Rien ne vous décourage. Un changement de service ou une nomination arrive ! Ce que vous attendez depuis longtemps se concrétise. Vous devriez changer de bureau ou d'équipement !

Un peu de sagesse est vivement conseillée ! Vous craquez facilement pour les petits plaisirs. La somme des dépenses pèse lourd ! Votre salaire continue de partir très rapidement ! Pas d'inquiétude pour autant. Vous vivez légèrement au-dessus de vos moyens !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Mercury subit aujourd'hui un transit qui empêche la bonne productivité dans vos actes. Votre esprit est confus, et vous pourriez même avoir des soucis de mémoire ! Pas terrible pour une belle efficacité professionnelle, vous avez connu mieux.

Vous faites preuve d'une très belle lucidité dans ce domaine, et vous êtes conscient des problèmes qui pourraient survenir. Des projets sont en cours, et votre perspicacité est telle qu'ils ont de grandes chances d'aboutir de façon positive.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous ne pourrez pas sortir du bureau aussi tôt que prévu. Vous aurez des dossiers à finaliser impérativement avant le week-end. Vous jouerez contre la montre, d'autant plus qu'une réunion de dernière minute s'imposera et en plus, elle s'éternisera.

En suivant votre intuition, vous pourriez réaliser une affaire financière qui vous fera économiser quelques euros et en gagner aussi. Votre sixième sens vous sera également utile pour ne pas donner suite à une proposition que vous estimerez douteuse.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Ami Vierge, dans votre travail, vous passerez du lévrier à la tortue. Entre les dossiers à retravailler et les coups tordus des collègues, vous allez passer du rire aux larmes sans même vous en rendre compte... La roue tournera, mais plus dans le bon sens.

Contrairement à beaucoup de gens, votre priorité ne sera pas d'avoir un maximum de billets... Aujourd'hui, vous utiliserez vos deniers pour vous faire plaisir, sans pour autant, selon une expression un peu familière, partir en cacahuète... Ouf !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des difficultés de concentration peuvent arriver. Le carré Lune/Mercure vous perturbe, et vous empêche d'avoir les idées claires. Vous ressentez un manque d'efficacité, ça vous contrarie et vous rend nerveux. Essayez de reporter tout travail qui peut attendre.

À vouloir un peu trop vous amuser, vous risquez de dépenser plus que de raison ! Attention, votre esprit a tendance à s'éparpiller, à cause du mauvais transit de Mercure. La lucidité vous fait défaut, et votre jugement s'en ressent, soyez vigilant.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Des difficultés de concentration peuvent arriver. Le carré Lune/Mercure vous perturbe, et vous empêche d'avoir les idées claires. Vous ressentez un manque d'efficacité, ça vous contrarie et vous rend nerveux. Essayez de reporter tout travail qui peut attendre.

À vouloir un peu trop vous amuser, vous risquez de dépenser plus que de raison ! Attention, votre esprit a tendance à s'éparpiller, à cause du mauvais transit de Mercure. La lucidité vous fait défaut, et votre jugement s'en ressent, soyez vigilant.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Rien n'ira de soi dans votre secteur professionnel. Après quelques petits instants de découragement, vous reprendrez confiance. Vous plancherez avec méticulosité chaque dossier un à un, afin qu'il ne s'y glisse pas d'erreurs préjudiciables à l'entreprise.

Si vos dépenses auront laissé un trou dans votre budget, vous allez le remettre à niveau. Vous changerez des détails dans votre consommation quotidienne. Vous ferez de petites économies qui auront au final une grande influence sur vos finances.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

On pourra vous faire la promesse de bénéficier d'un statut revalorisé, mais aussi la quasi-certitude de devoir repousser d'une semaine ou deux vos prochaines vacances... Côté formation, elle sera soit décidée, proposée ou carrément imposée !

Vous allez dispatcher vos sous entre les impératifs liés à l'entretien de votre foyer, les besoins de vos proches, comme par exemple les études, et vos économies, selon ce qu'il restera ! Ami Capricorne, vous agirez de cette manière chaque mois...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous êtes motivé et cela se voit ! Votre supérieur peut vous convier. Un rendez-vous inattendu peut tomber. Il a pour objectif de vous faire gravir les échelons. Cette proposition s'annonce une opportunité. Il faut réfléchir vite pour la saisir !

Faites attention à vos dépenses. Elles sont multiples et sous l'impulsion ! Les gadgets vous attirent. Votre salaire suffit à couvrir les charges. Ne vous tracassez pas. Même avec un découvert, le déséquilibre sera bref. Vous parvenez à garder la stabilité.



Poisson (19 février - 21 mars)

La Lune dans votre signe, carré à Mercure, vous empêche d'avoir une belle sérénité au bureau. Effectivement, vous n'avez pas les idées claires, et la concentration vous fait défaut. Vous n'arrivez pas à atteindre vos objectifs, ça vous agace fortement !

Mars rentre dans votre signe, apportant une belle vitalité. Mais l'impatience peut aussi arriver, et vous voulez que les choses aillent vite ! C'est un peu ce qui se passe dans vos finances, la patience est requise, ne soyez pas trop pressé !

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous